

Reprise de poste après arrêt de travail

Par CJ01, le 13/08/2024 à 15:44

Bonjour

Je suis salarié du privé depuis 16 ans en tant que conseiller client et j'ai eu un arrêt de travail du 1er au 26 juillet .

J'aurais dû revenir à mon poste le lundi 29 juillet à 9h30 sauf que mon état de santé s'est aggravé j'ai donc revu mon médecin traitant le même jour et celui ci à décidé de prolonger mon arrêt de travail.

J'ai pu prévenir mon employeur uniquement le mardi 30 juillet à 18h.

Je reçois le 2 août une lettre recommandée avec accusé de réception de mon employeur qui me reproche de ne pas l'avoir prévenu la veille ou le jour même conformément au règlement intérieur de la société et me menace d'une sanction disciplinaire en cas de récidive.

Que dois faire et que puis lui je répondre sachant que ce retard de prevenance n'est nullement intentionnel de ma part et en même temps le délais légal est de 48h selon mon syndicat.

Je vis très mal d'avoir le sentiment de passer pour le mauvais salarié.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Cousinnestor, le 13/08/2024 à 18:31

Hello!

Concrètement qu'est-ce qui vous a empêché d'avertir votre employeur de votre sortie de chez le médecin lundi 29 juillet jusqu'au mardi 30 juillet à 18h ?

Quel est l'objet de la LRAR ? C'est un blâme ? Une convocation à un entretein ? Pourriezvous en fournr le contenu exact (anomymisé) ?

Lecture: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F303

A+